

APPEL À L'ACTION

Cinq mesures concrètes pour protéger les soins de santé publics !
Il faut faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il agisse
MAINTENANT !

Le gouvernement libéral a refusé de prendre des mesures significatives pour endiguer la vague de privatisation qui déferle sur notre système de soins de santé. Mais il est encore temps de mettre fin aux jeux politiques et de faire une réelle différence dans les soins de santé pour tous les Canadiens. Pour empêcher l'américanisation de notre système de santé, les solutions sont claires.

Il ne nous manque que la volonté politique.

Voici cinq mesures concrètes que le gouvernement fédéral peut mettre en œuvre dès **aujourd'hui**. Le gouvernement fédéral doit:

- 1. Cesser de financer les soins de santé privés à but lucratif.**
- 2. Empêcher les médecins de travailler dans les deux systèmes en même temps.**
- 3. Établir des normes minimales pour assurer l'accès universel à tous les services nécessaires.**
- 4. Cesser d'acheter les services de fournisseurs privés à but lucratif.**
- 5. Créer un nouveau transfert fédéral destiné à l'infrastructure des soins de santé publics**

Les quatre premières mesures peuvent être mises en œuvre immédiatement en vertu de l'actuelle *Loi canadienne sur la santé* et de ses règlements. Il faut dès maintenant faire pression sur le premier ministre Paul Martin pour qu'il prenne ces cinq mesures concrètes.

[Cliquez ici pour envoyer une lettre au premier ministre Paul Martin](#)

Vous pouvez aussi écrire au premier ministre à l'adresse suivante :

Bureau du Premier Ministre
80, rue Wellington
Ottawa
K1A 0A2

Ou lui envoyer un message par télécopieur au :
613-941-6900

Cinq mesures concrètes pour protéger les soins de santé :

1. Cesser de financer les soins de santé privés à but lucratif.

Parce que le paiement privé et la prestation à but lucratif des services de santé créent invariablement des barrières à l'accès universel, Santé Canada doit immédiatement signifier son intention, en vertu de l'article 14 de la *Loi canadienne sur la santé*, de retenir tout financement destiné aux provinces ou territoires qui utilisent les fonds publics pour appuyer, directement ou indirectement, la privatisation des soins de santé.¹

2. Empêcher les médecins de travailler dans les deux systèmes en même temps.

Les pratiques comme l'imposition de frais en bloc, ou de frais pour des services améliorés ou soi-disant « non nécessaires » créent des barrières importantes à l'accès universel. En conséquence, les médecins qui reçoivent un financement public ne devraient pas avoir le droit de facturer les patients ou les assureurs privés pour d'autres services de santé.

3. Établir des normes minimales pour assurer l'accès universel à tous les services nécessaires.

Beaucoup de provinces réduisent la disponibilité des services de santé financés par le public, soit en les désassurant, soit en les retirant des hôpitaux publics. Il faut donc établir des normes minimales pour assurer l'accès universel à tous les services de santé nécessaires.

4. Cesser d'acheter les services de fournisseurs privés à but lucratif.

Parce que le gouvernement doit montrer l'exemple, il doit immédiatement cesser d'acheter des services de santé de fournisseurs à but lucratif pour les membres des forces armées, la GRC et d'autres dont il est directement responsable.

5. Créer un nouveau transfert fédéral destiné à l'infrastructure des soins de santé publics

Le financement fédéral destiné à l'infrastructure est insuffisant et il est souvent lié à une forme ou à une autre de partenariat public-privé. Il faut créer un transfert fédéral pour l'infrastructure afin de construire et de rénover des hôpitaux et des établissements de soins de longue durée, sur le modèle du système de subventions de Santé Canada grâce auquel nos hôpitaux actuels ont été construits. Liez tout le financement de l'infrastructure des soins de santé à la propriété, au contrôle, à la gestion et à l'exploitation publics et sans but lucratif des établissements, de l'équipement et des services.

¹ Les avis de l'article 14 sont la première étape vers le retrait du financement fédéral pour non-conformité aux critères de la *Loi*. À cette fin, les médecins ne seraient pas définis comme des fournisseurs « à but lucratif » et les services diagnostiques de base jouiraient d'un droit acquis, mais le financement d'autres cliniques privées et d'établissements en partenariat public-privé, par exemple, serait interdit. Le paiement privé inclut la facturation directe aux patients et l'assurance privée.

